République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 21/09/2026
Et
Publication du :

L'an deux mil vingt-six, le seize Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. HÉBERT Yoann, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : M. GALUTTI Yannick à M. DUPORT Jean-François, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny, M. PRIGENT André à Mme DUCHESNE Adeline,

Absent : M. MARION Philippe

A été nommé(e) secrétaire : Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

2026-084 – Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, relatif notamment à la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing en date du 9 juillet 2026 sollicitant la désignation, par chaque commune concernée, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la CLECT ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Considérant qu'il appartient à la commune de Villemandeur de désigner un membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décider de :

- **DÉSIGNER** en qualité de représentant titulaire de la commune de Villemandeur à la CLECT :

  M. Antoine CENICO

- **DÉSIGNER** en qualité de représentant suppléant de la commune de Villemandeur à la CLECT :

  Mme Adeline DUCHESNE

- **AUTORISER** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre celle-ci à la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/09/2026

Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Catherine ADRIEN-CAMUS

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 21/09/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:<www.telerecours.fr